

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1151

Artikel: Dynamique ou dynamite?
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dynamique ou dynamite ?

Le rapprochement des deux banques cantonales vaudoises et le sauvetage d'une banque régionale privée, le tout décidé dans l'urgence et sans respecter les formes les plus élémentaires, ressemble de plus en plus à une socialisation des pertes et à une dérobade politique derrière un écran de fumée.

TAUX DE RÉFÉRENCE

La bonne marche du Crédit foncier intéresse à double titre la plupart des Vaudois. Parce que nombre de propriétaires ont bénéficié d'un prêt de la banque.

Mais les locataires sont aussi concernés. Le Crédit foncier étant le premier prêteur hypothécaire du canton, le taux de ses hypothèques fait référence dans le calcul des loyers, et donc dans les hausses que peuvent réclamer les propriétaires ou les baisses qu'ils doivent accroder aux locataires.

Que la banque doive modifier sa politique dans ce domaine, prudente mais finalement favorable à ses clients sur le long terme, ou que cette politique ne soit pas reprise par l'institut commun qui devrait prendre le relais en 1997 des deux banques cantonales, et ce sont les charges de bien des Vaudois qui en seront affectées.

Sur ce point, et sur bien d'autres, notamment la nécessité pour l'Etat de s'engager dans le sauvetage d'une banque privée, le gouvernement vaudois n'a donné à ce jour aucune explication.

(ag) Circulaient deux versions: la dynamique et l'alarmiste. La dynamique était récitée côté public. La fusion entre la Banque cantonale vaudoise et le Crédit foncier vaudois, chacune ayant absorbé une banque régionale, allait créer un géant bancaire vaudois capable de parler en partenaire crédible aux autres grandes banques cantonales — celles de Zurich et Berne, celle de Genève en constitution —, d'être leader romand dans les nouvelles entités que les banques cantonales créeront, telle Swissca holding, d'avoir les moyens de trouver des «niches» dans les affaires internationales, aussi bien que les trois grandes banques commerciales, de développer la gestion et les opérations de haute rentabilité, etc, etc.

La version alarmiste était récitée en complément de programme côté BCV. Soyez conscients de l'état grave de l'économie vaudoise; la crise de la Banque vaudoise de crédit en est le symptôme inquiétant, mais le mal est profond. A côté des affaires immobilières aventureuses, il y a le sort des PME. Certes, nous BCV, nous sommes une entreprise saine, oui mais... nous portons notre lourde part, notre trop lourde part, des difficultés de l'économie vaudoise. Prenez vos responsabilités, etc, etc.

Au chevet de la BVCréd

La manière dont a été absorbée la BVCréd donne tout son relief à ces discours. Premier acte, elle cherche un partenaire. Personne ne veut d'elle, surtout pas la BCV. Puis ses difficultés devenues publiques exigent un sauvetage immédiat. La BCV commence par refuser d'y participer, puis met comme condition à son accord sa fusion avec le Crédit foncier. Ce chantage est refusé sous sa forme abrupte, mais le tour de table final est constitué. Résultat: le sauvetage coûtera 30 millions aux banques privées, somme toutefois cautionnée par le canton, 12 millions à la BCV et 8 millions au Crédit foncier. De surcroît les actionnaires de la BVCréd verront les actions réduites à 40% de leur valeur. Cette prise en main était censée rassurer la clientèle. La passation des pouvoirs était agendée pour le 20 décembre.

Dans l'intervalle la situation se dégrade. Sur le coup des rumeurs, 100 millions ont été retirés par la clientèle de la BVCréd; puis l'érosion s'est poursuivie jusqu'à doubler ce montant, car aux yeux de l'opinion la banque apparaissait en quasi-liquidation. Pendant ce temps, l'analyse des comptes et du bilan confiée aux réviseurs d'ATAG se poursuivait. L'estimation des crédits à risques, lors du tour de table

interbancaire de sauvetage, était évaluée à 200 millions. Ce chiffre a été revu à la hausse: les risques dépassent les 400 millions. Mais surtout l'effilochage rapide de la situation a exigé une intervention urgente. Donc, dès le 6 décembre, la BCV, qui au départ ne voulait de la BVCréd à aucun prix, en prend la direction sans plus attendre après rachat pour un franc symbolique.

Cette situation catastrophique montre les limites de la politique plus que discrète de communication des banques; pour avoir été mal informés et pour ne s'être pas assez intéressés dans le passé aux affaires de leur banque, les actionnaires seront les grands perdants de l'opération.

Usurpation de compétences

Les choses étant faites, l'ardoise devra être assumée. Il est vraisemblable que le montage premier sera insuffisant; l'opération coûtera donc 30 millions au canton, peut-être davantage, selon la part qui sera assumée par la BCV. Les importants fonds propres du Crédit foncier vont donc plus que jamais être mobilisés.

Là aussi se pose une question juridique. Déjà le communiqué du Conseil d'Etat, ignorant les actionnaires privés, majoritaires au Crédit foncier, et les organes de la banque, était dans sa formulation à la limite des compétences du gouvernement, même si la banque est une institution de droit public: «Le Conseil d'Etat a décidé: ...le rapprochement institutionnel de la Banque cantonale vaudoise et du Crédit foncier vaudois avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 1997»; pas la moindre phrase réservant les compétences du Grand Conseil. On relèvera aussi la décision de constituer «une délégation paritaire des deux banques et des experts mandatés par le Conseil d'Etat, avec pour mission de coordonner dès maintenant l'ensemble de leurs stratégies, en particulier celle ayant trait au réseau d'agences» (communiqué du 30 novembre 1993). Sur ce dernier point il s'agit donc de mesures concrètes et immédiates. De quel droit le Conseil d'Etat se substitue-t-il aux organes responsables? De quel droit ne requiert-il pas préalablement leur accord? Faire preuve de décision politique n'exclut pas le respect des formes. Qui tient des discours sur l'Etat de droit?

Qui paiera l'ardoise

On assiste en fait à une gigantesque socialisation des pertes. La BVCréd a mené une politique de croissance mal maîtrisée, la

Jean Queloz

(ag) Jean Queloz est associé à juste titre dans la mémoire populaire à son action efficace en faveur du logement et de la protection des locataires, à son animation de l'Asloca, à la réussite des initiatives législatives et constitutionnelles qu'il a fait aboutir.

Nous l'avions connu comme permanent du Mouvement populaire des familles. En 1968, nous l'avions interrogé pour DP, dans son bureau, à Montelly, sur les principes d'organisation de cette association. Jamais la rigueur de la participation n'a été poussée aussi loin. Jean Queloz nous l'avait décrite, ne souhaitant pas que l'on parlât de lui à titre personnel. Mais c'est dans cet engagement premier qu'il s'est forgé, avant de reporter sur l'Asloca cette expérience fondamentale. La description que nous avions donnée du MPF était un hommage indirect à Jean Queloz. Aujourd'hui, ce rappel, en un sens plus fort:

«(...) Le MPF n'est composé que d'hommes et de femmes issus des milieux populaires; il refuse par principe que des membres d'un autre milieu social prennent en main ses sections, quelles que soient leurs bonnes intentions et leurs capacités, car il ne veut à aucun prix que l'efficacité étouffe la participation; le MPF est soucieux d'une rigueur étonnante: il est dirigé par quelques permanents, mais ils sont payés par l'organisation au tarif d'un ouvrier qualifié FOMH; ces permanents ne peuvent être permanents à vie: leur mandat est limité à huit ans; ils ne peuvent utiliser le mouvement comme tremplin politique

Ces principes, loin d'anémier le MPF, lui ont donné un étonnant esprit inventif; il s'efforce avec succès de renouveler le style traditionnel des as-

BCV qui l'absorbe n'est pas assez forte pour supporter un tel fardeau, étant alourdie elle-même par des crédits à risque élevés. Qui paiera ?

Le contribuable d'abord. D'ores et déjà les 30 millions publics annoncés en caution peuvent être considérés comme perdus; il n'est pas certain qu'ils seront suffisants. Par ailleurs seront noyés dans la nouvelle masse les considérables fonds propres du Crédit foncier qui lui permettaient de pratiquer une politique hypothécaire la plus stable possible et de se refinancer à long terme sur le marché obligataire suisse au profit de l'économie vaudoise. On puisera donc dans les réserves constituées par les générations antérieures.

C'est, vu l'importance des sommes, une véritable crise de régime, camouflée sous le discours dynamique: «une stratégie visant à mettre en place une institution bancaire forte dans le canton de Vaud».

Ce rideau de fumée ne doit pas dissimuler le déplacement des charges et des pertes, ni permettre une dérobade politique. ■

semblées ou des congrès, et enfin il a pris position, c'est l'essentiel, de manière efficace sur des problèmes-clés de notre politique sociale: le logement, la sécurité sociale. (...)

Extrait de DP n° 96, du 25 juillet 1968. ■

Y'en a point comme eux

(pi) Dans le genre repère de notables vaudois, le conseil d'administration du nouveau Conseil pour le développement économique du canton de Vaud (DEV) fait fort: on y trouve force syndics, anciens-ceci et anciens-cela, directeurs et politiciens.

Dans le genre hommage appuyé et recherche du prix d'honneur du maire de Champagnac, Jacques Martin fait très, très fort. Sous prétexte de saluer l'engagement de Roger Givel et d'Henri Rieben pour ce qui fut l'office de développement économique, avant qu'il ne devienne le DEV, le conseiller d'Etat cartonne dans la plus pure langue de bois. Un hommage à deux personnes «rayonnantes»... Faut-il rappeler que l'un des deux «visionnaires» ainsi encensés, Roger Givel, était directeur de la Banque vaudoise de crédit, jusqu'à ce qu'il installe Hubert Reymond dans le fauteuil qu'il quittait. Le même est président du Comptoir suisse qui, malgré un léger regain cette année, s'est laissé concurrencer sans réagir

Et sur l'inévitable carton glacé emballant la moindre des communications du DEV, on sera heureux de découvrir les atouts vaudois. Parmi lesquels le plurilinguisme: «Avec une forte présence étrangère, le canton de Vaud cultive l'ouverture et un esprit cosmopolite.» Cosmopolitisme qui reste pourtant discret au DEV; et manifestement ce qualificatif ne s'applique pas aux femmes: il n'y en a qu'une, Yvette Jaggi, qui siège au conseil d'administration. ■

D'une fête à l'autre

Lors de la fête à Gret Haller au Stadttheater de Berne, on a pu goûter les propos pleins d'humour de Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe, venue comme amie de la première citoyenne du pays en 1994. Les Vaudois n'ont pas eu droit à cette ouverture européenne il y a quatre ans. Le Conseil d'Etat de ce canton avait pensé faire acte d'autorité en empêchant Karl Ahrens, ancien président de l'assemblée de Strasbourg et ami de Victor Ruffy, de prendre la parole à l'occasion de sa fête à Morrens.

Qui nous dira un jour les raisons de cette décision vaudoise que le temps s'ingénie à rendre de plus en plus pitoyable ? ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur:

Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler

Abonnement: 80 francs

pour une année

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Murielle Gay-Crosier

Marciano, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens